



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 12 août 2021

[REDACTED]
[REDACTED]
Fédération canadienne des contribuables
501-2201, 11^e avenue
Régina (SK) S4P 0J8

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 21220013

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 10 août dernier et dans laquelle vous demandez d'avoir accès au :

« nombre d'employés au sein de Commission d'accès à l'information ayant un salaire annuel supérieur à 100 000\$, la moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés. Veuillez séparer les données en fonction de si lesdits employés sont à l'institution ou au sein d'un organisme relevant de l'institution et, le cas échéant, de quel organisme relèvent-ils».

C'est avec plaisir que nous vous informons que 21 employés de la Commission d'accès à l'information (la Commission) ont un salaire annuel supérieur à 100 000 \$, que la moyenne de ces salaires est de 140 516 \$, le salaire le plus élevé est de 197 333 \$ et le salaire le moins élevé est de 111 916 \$.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Annick Reinhardt

Avocate

Substitut du responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

p. j. Avis de recours